

LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES SUR LE TERRITOIRE

Monsieur Aymeric Robin, président de l'agglomération de La Porte du Hainaut et Monsieur Yannick Paillard, président de l'Association Droit Au Vélo ont signé le jeudi 16 février 2023 une convention de partenariat en faveur du développement des mobilités douces ou actives sur le territoire de la Porte du Hainaut.

Cette convention s'intègre au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) porté par l'agglomération et contribue aux objectifs de réduction de l'usage de la voiture et de décarbonisation du territoire. Le développement de l'usage du vélo sur le territoire de la Porte du Hainaut vise également à favoriser le développement de l'activité physique régulière, la lutte contre la sédentarité, l'inclusion sociale et l'accès à la mobilité, thématiques chères à la communauté d'agglomération.

Le territoire de la Porte du Hainaut a mis en place un ambitieux Schéma intercommunal des itinéraires doux visant à développer l'usage du vélo avec pour objectif de passer d'une part modale de 3 % à 9 % de l'ensemble des déplacements quotidiens des habitants du territoire.

Ce Schéma intercommunal des itinéraires doux participe au développement de l'attractivité du territoire en mettant en valeur les cheminements et lieux remarquables et participe à l'ouverture vers les territoires voisins.

Cette démarche s'inscrit parfaitement au maillage intermodal en cohérence avec les missions et compétences du Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV) et de l'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM).

La communauté d'agglomération prévoit un budget de 40 millions d'euros sur 10 ans en faveur du développement des mobilités douces.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut a financé l'achat de vélos classiques, de vélos à assistance électriques et de trottinettes électriques à hauteur de 200 000 euros en 2022.

Cette volonté de déployer les mobilités douces ou actives sur le territoire passe par la réalisation d'aménagements et prendra en compte la parole et les besoins des acteurs du territoire. La Porte du Hainaut impulsera également des actions de sensibilisation à destination des populations.



territoire.

La signature de ce partenariat avec l'Association Droit Au Vélo (ADAV) s'inscrit dans ces ambitions en faveur de l'écomobilité, du développement de l'usage du vélo portées par la Porte du Hainaut.

A travers la signature de cette convention de partenariat, l'ADAV s'engage à :

| Participer à la réflexion organisée par la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut,
| Partager son expérience régionale d'usagers et ses connaissances techniques,
| Apporter son expertise aux communes de l'agglomération,
| Partager ses données sur l'usage du vélo sur le territoire de l'agglomération,
| Promouvoir l'usage du vélo,
| Alimenter les outils de cartographie et de cyclabilité du territoire.

La communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut s'engage à :
| Faire de l'ADAV un partenaire privilégié en l'associant aux différents projets d'aménagements cyclables de l'agglomération,
| Favoriser les rencontres entre l'association et les différentes communes du territoire de la communauté d'agglomération,
| Soutenir l'association dans son développement
| Mutualiser ses données géographiques sur les infrastructures dédiées au vélo sur le